

Litige pour remplacement batterie voiture

Par **DUMOULIN**, le **26/11/2012** à **18:30**

Bonsoir,

[fluo]Posté le 26/11,j'espèrais vraiment avoir une réponse!!, que dit la jurisprudence ? , Merci par avance

[/fluo]

En Mai 2010, j'ai acheté une Dacia Sandero Prestige chez Renault à Douai (Nord), la voiture n'a que 8200 kms et la batterie a rendue l'âme, je me suis donc rapproché du concessionnaire Renault à Douai par téléphone, on m'a précisé que la batterie était garantie 2 ans, le problème est que la voiture est garantie 3 ans donc jusqu'au 21 Mai 2013, j'ai besoin de votre avis, car je ne sais plus quoi faire. merci à vous. Cordialement.

Ps: J'ai envoyé un courriel Chez Renault avec la copie de la facture de la batterie neuve, mais jusque là, pas de remboursement